



CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2018 – 20h30 COMPTE-RENDU

ORDRE DU JOUR

- FINANCES : Adoption du Compte de Gestion 2017
- FINANCES : Adoption du Compte Administratif 2017
- FINANCES : Affectation du résultat budgétaire 2017
- FINANCES : Versement des subventions aux associations
- FINANCES : Avenant n°11 au contrat d'association avec l'école Les Templiers
- FINANCES : Adoption des taux de fiscalité locale 2018
- FINANCES : Adoption du Budget Primitif 2018
- VOIRIE : Engagement sur l'opération d'enfouissement des réseaux rue Charles de Gaulle par le SIEML
- PERSONNEL : Mise en place du dispositif « Argent de poche »
- BÂTIMENTS : Modalités de location de la salle de convivialité de l'Harmonia
- BÂTIMENTS : Indemnité de gardiennage de l'église pour 2018
- Questions diverses

<i>Relevé synthétique des sujets à traiter</i>	<i>Décisions</i>
<ul style="list-style-type: none">• Pouvoirs accordés par les conseillers excusés <ul style="list-style-type: none">• Approbation du compte-rendu précédent• Désignation du secrétaire de séance <p style="text-align: center;">ORDRE DU JOUR</p>	<ul style="list-style-type: none">• Pouvoir de Delphine à Jacques Pouvoir de Cédric à David Pouvoir de Céline à Mado Sébastien excusé• <u>Infos CCALS :</u><ul style="list-style-type: none">○ À chaque conseil, 1 ou 2 rapporteurs feront un bilan de l'actualité du travail en commission communautaire.○ Jocelyn interpellera les conseillers qui souhaitent intervenir lors de la transmission de l'ordre du jour du conseil.○ Merci à chacun d'anticiper sa prise de parole.• Adopté à l'unanimité• Robert MARION est désigné secrétaire de séance.

<p>1) FINANCES : Adoption du Compte de Gestion 2017 (JL)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Il retrace les opérations budgétaires réalisées sur l'année 2017, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses de fonctionnement : 822 931,77 € ▪ Recettes de fonctionnement : 1 047 413,86 € ▪ Dépenses d'investissement : 274 655,34 € ▪ Recettes d'investissement : 158 708,17 € ○ Il est tenu par le Comptable public. <p><i>Le Conseil Municipal doit délibérer pour adopter le compte de gestion 2017.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Adopté à l'unanimité
<p>2) FINANCES : Adoption du Compte Administratif 2017 (JL)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Il est, par principe, identique au compte de gestion. ○ Il est tenu par le Maire qui doit s'absenter pour son adoption par le Conseil Municipal. <p><i>Le Conseil Municipal doit délibérer pour adopter le Compte Administratif 2017.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Adopté à l'unanimité
<p>3) FINANCES : Affectation du résultat budgétaire 2017 (JG)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Résultat cumulé de fonctionnement : 978 395,10 € ○ Déficit cumulé d'investissement à couvrir : 253 859,26 € ○ Restes à réaliser à couvrir : - 11 000,00 € ○ Affectation du résultat (978 395,10 €) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Report en investissement (1068) : 242 859,26 € ▪ Report en fonctionnement (002) : 735 535,84 € <p><i>Le Conseil Municipal doit délibérer pour adopter l'affectation du résultat cumulé de 2017 au budget de 2018.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Adopté à l'unanimité
<p>4) FINANCES : Versement des subventions aux associations (RB)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Voir tableau ci-joint comme proposition <p><i>Le Conseil Municipal doit délibérer pour verser les subventions aux associations pour l'année 2018.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'équipe municipale maintient son souhait d'aider les associations pour des projets qui dynamisent la commune, et moins pour des aides au fonctionnement.

	<ul style="list-style-type: none"> • Pour l'ASER, il avait été décidé la dernière fois d'attribuer exceptionnellement une subvention de 300€. • Adopté à l'unanimité
<p>5) FINANCES : Avenant n°11 au contrat d'association avec l'OGEC de l'école des Templiers (RB)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Compte-tenu des dépenses réalisées en 2017, le coût par élève pour 2018 est évalué comme suit : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maternelles : 920,51 € / élève ▪ Élémentaires : 332,63 € / élève ○ Au regard des effectifs dénombrés, la participation à l'OGEC des Templiers s'évalue à 47 263,41 € <p><i>Le Conseil Municipal doit délibérer pour valider cet avenant et le montant de la participation à l'OGEC.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ce coût par élève ne concerne que les frais de fonctionnement. • Adopté à l'unanimité
<p>6) FINANCES : Adoption des taux de fiscalité locale pour 2018 (RB)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les services de l'État viennent de nous communiquer les bases fiscales applicables pour 2018 (voir tableau). ○ À taux constants et compte-tenu de ces bases, le produit fiscal augmentera de 12 000 € pour la commune d'Etriché en 2018 vis-à-vis de 2017. ○ Maire et Adjointes proposent au Conseil Municipal de ne pas appliquer de hausse des taux pour 2018. <p><i>Le Conseil Municipal doit délibérer pour fixer les taux de fiscalité locale.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cette année, la DGF ne baissera pas pour la commune. • Il faut communiquer sur ce choix politique de la commune de ne pas augmenter les taux. • Adopté à l'unanimité
<p>7) FINANCES : Adoption du Budget Primitif 2018 (JL-JG)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Information</u> : l'augmentation du capital des emprunts remboursé entre 2014 et 2015 s'explique par le règlement de 2 annuités en 2015. ○ <u>Éléments nouveaux</u> : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Modification des restes à réaliser donc de l'affectation des résultats (1068 et 002) ▪ Charges de personnel : augmentation de 4500 € pour l'emploi des agents recenseurs et de 2000 € pour « Argent de poche » ▪ Dotation de l'Etat pour le recensement : 3200 € en recettes de fonctionnement (7484) 	<ul style="list-style-type: none"> • La rémunération des agents recenseurs a représenté un coût de 4 500 € environ, qui ne sera pas compensé en totalité par la dotation de l'Etat.

<ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Période</u> : pendant les vacances scolaires uniquement, par demi-journée de 3h30 (pause de 30 mn), 5 demi-journées par semaine maximum ○ <u>Gratification</u> : 15€ par demi-journée ○ <u>Mode de règlement</u> : retrait d'espèces à la Trésorerie de Châteauneuf ○ <u>Précisions</u> : <ul style="list-style-type: none"> ▪ La commune n'est pas considérée comme « employeur » du jeune ▪ La gratification versée ne correspond pas à un salaire ○ <u>Pièces à fournir</u> : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Carte d'identité ▪ Justificatif de domicile ▪ Attestation de sécurité sociale ▪ Attestation d'assurance responsabilité civile ▪ Autorisation parentale ▪ Contrat de participation <p><i>Le Conseil Municipal doit délibérer pour mettre en place ce dispositif.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Adopté à l'unanimité
<p><u>10) BÂTIMENTS : Modalités de location de la salle de convivialité de l'Harmonia (DR)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Pour rappel, les professionnels de santé peuvent louer les locaux de l'espace santé et la salle de convivialité est à leur disposition gratuitement dans le cadre de l'organisation d'ateliers. ○ Cependant, certains d'entre eux ont manifesté le besoin de s'installer ponctuellement dans la salle de convivialité dans le cadre d'une activité « lucrative ». Il convient donc de fixer un tarif d'occupation. ○ Maire et Adjointes proposent de fixer ce tarif à 10€ par heure. <p><i>Le Conseil Municipal doit délibérer adopter le tarif de location de la salle de convivialité de l'Harmonia.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une opticienne à domicile est intéressée pour occuper la salle de convivialité une demi-journée par mois. • Adopté à l'unanimité
<p><u>11) BÂTIMENTS : Indemnité de gardiennage de l'église pour 2018 (RB)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Chaque année, les services de la Préfecture transmettent aux communes les montants plafonds de l'indemnité revalorisés. 	

<p>○ Maire et Adjointes proposent d'appliquer cette revalorisation et de fixer le montant de l'indemnité à 120,97 €.</p> <p><i>Le Conseil Municipal doit délibérer adopter le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Adopté à l'unanimité
<p><u>Questions et informations diverses :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Journée Citoyenne</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • Voir synthèse de Régine • 225 bénévoles sont mobilisés à ce jour pour samedi. • 8h15 : RDV à la salle des fêtes pour les conseillers • 8h30 : accueil des chefs de projet • 8h45 : accueil des bénévoles • Info à transmettre que les RDV sont bien fixés à l'Alerte et non à la salle de sports • 12h15 : arrêt des chantiers et RDV place de la mairie pour l'apéritif • 12h30 : photo de groupe • 13h00 : repas • Préparation de la salle proposée vendredi à 20h00

Prochaines Réunions :

- 23/04/2018 à 19h30 : Réunion d'Adjointes
- 14/05/2018 à 20h30 : Conseil Municipal (pot à 20h00)
- 28/05/2018 à 19h30 : Réunion d'Adjointes
- 04/06/2018 à 20h30 : Conseil Municipal (pot à 20h00)